

Bruxelles, le 26 mars 2025
(OR. en)

7129/25
ADD 1

LIMITE

POLMAR 9
POLGEN 26
CLIMA 70
COMAR 10
ENER 74
ENV 161
MAR 40
MARE 8
PECHE 65
RELEX 341
TRANS 68
CFSP/PESC 461

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	6496/25
Objet:	Conférence des Nations unies sur l'océan de 2025 (Nice, France, du 9 au 13 juin 2025) et sa déclaration finale - Autorisation d'entamer des négociations sur un instrument non contraignant - Déclaration de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède, à inscrire au procès-verbal

Déclaration de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède, à inscrire au procès-verbal

L'Allemagne, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède saluent et soutiennent sans réserve l'intention de l'UE de négocier un instrument non contraignant en vue de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, qui se tiendra à Nice, en France, du 9 au 13 juin 2025. Assurer une protection efficace et une exploitation durable de l'océan figure au premier rang des priorités de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède.

Dans le même temps, l'Allemagne, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède tiennent à souligner que certains aspects de la déclaration envisagée relèvent de la compétence des États membres, par exemple les questions relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins, et doivent continuer à relever de leur responsabilité.

